

PRÉSENTATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2018

La commune de STEENWERCK n'échappe pas aux effets de la crise financière et économique qui sévit depuis l'année 2008.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2017, le CCAS a été fortement sollicité au titre de l'aide sociale facultative. La situation de certaines familles s'est dégradée, ce qui se traduit par une augmentation des sollicitations pour des aides alimentaires.

Au-delà de l'augmentation du nombre de personnes en situation de pauvreté monétaire, nous pouvons constater que si le chômage est un déterminant essentiel de la pauvreté, celui-ci n'en est pas la seule cause. En effet, la pauvreté concerne aussi et de plus en plus des personnes présentes sur le marché du travail.

C'est ainsi que le CCAS est de plus en plus sollicité via l'assistante sociale du secteur, Madame Anne LEDUC, afin de venir en aide notamment sous forme de bon à des personnes ayant cependant un emploi.

Dans un contexte international de crise et face au contexte national de rigueur, le CCAS de STEENWERCK entend porter un budget visant à protéger les administrés.

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- En matière de fonctionnement, les recettes sont globalement équivalentes à celles de l'année dernière. En revanche, les dépenses ont été réajustées afin de pouvoir maintenir les aides alimentaires. C'est ainsi que les sommes affectées aux comptes 60621 «combustibles», 6562 «aides» et 6574 «subventions fonctionnement organisme droit privé» sont inférieures à celles du budget précédent, compte tenu de l'absence de demande de bon de combustible pour chauffage, de l'absence de demande d'aide financière et de la baisse de la participation du CCAS depuis le mois de janvier 2018 à hauteur de 0,45 €, faisant ainsi passer la subvention de fonctionnement de 0,95 € à 0,50 € par repas distribué. Ce réajustement permet ainsi de maintenir la somme affectée au compte 60623 «alimentation».

A - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La vente de concessions dans les cimetières (c/7031)
 - **820,00 €** (pour mémoire en 2017, 820,00 €)
- Les revenus des immeubles (c/70878 et 752)
 - **6 910,00 €** (pour mémoire en 2017, 6 910,00 €)

- La subvention communale (c/7474)
 - **1 420,00 €** (pour mémoire en 2017, 3 150,00 €)
- Les dons reçus pour le banquet des aînés (c/7713)
 - **800,00 €** (pour mémoire en 2017, 800,00 €)
- Le résultat reporté ou anticipé (R002)
 - **3 750,48 €**

B - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les aides directes versées aux familles (c/60621, 60623 et 60631)
 - **3 805,48 €** (pour mémoire en 2017, 3 407,69 €)
- La prime d'assurance (c/6161)
 - **505,00 €** (pour mémoire en 2017, 508,00 €)
- La participation au banquet et au colis des aînés (c/6232)
 - **800,00 €** (pour mémoire en 2017, 800,00 €)
- Les taxes foncières (c/63512)
 - **980,00 €** (pour mémoire en 2017, 960,00 €)
- Le coût de la mise à disposition du personnel communal au CCAS (c/6218)
 - **2 000,00 €** (pour mémoire en 2017, 2 000,00 €)
- Les aides financières (c/6562)
 - **500,00 €** (pour mémoire en 2017, 1 000,00 €)
- La subvention versée à l'ADMR pour le service de portage des repas à domicile (c/6574)
 - **4 000,00 €** (pour mémoire en 2017, 8 000,00 €)
- **La section de fonctionnement s'équilibre à 13 700,48 €**

LES PRINCIPAUX POSTES DE RECETTES ET DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- En matière d'investissement, aucune dépense n'est a priori à prévoir. Il n'y a aucune recette à percevoir dans la mesure où le projet de cession d'une partie de la parcelle YN185 à la commune a finalement été abandonné.

A - LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Le solde d'exécution positif reporté ou anticipé (R001)
 - **4 553,56 €**

B - LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

- Les autres immobilisations corporelles (c/2188)
 - **4 630,56 €** (pour mémoire en 2017, 8 599,96 €)

➤ **La section d'investissement s'équilibre à 4 630,56 €**